



Génération Industrie

GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES DU BASSIN D'EMPLOI DE STRASBOURG

SECTEUR DE L'INDUSTRIE

- Industrie Agro-Alimentaire
- Impression - Bois & Papier
- Chimie
- Pharma
- Caoutchouc & Plastique
- Métallurgie

DICTIONNAIRE DES COMPÉTENCES DES METIERS EN EVOLUTION

Période : janvier 2010 à mai 2011



SOMMAIRE

COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES

Analyser, synthétiser et résoudre les problèmes	4
Anticiper	5
Échanger	6
Optimiser les ressources.....	7
Agir en transversalité.....	8

COMPÉTENCES TECHNIQUES

Environnement socio-économique.....	12
Analyse stratégique et planification	13
Expression orale, conduite de réunion et pédagogie	14
Expression écrite et techniques de rédaction.....	15
Bureautique et système d'information.....	16
Langues.....	17
Gestion de projet.....	18
Gestion budgétaire	19
Management et animation d'équipe.....	20
Transmission des connaissances et compétences.....	21
Techniques de fabrication et de conditionnement	22
Gestion de production et de flux.....	23
Qualité	24
Hygiène et sécurité.....	25
Environnement	26
Travaux et entretien du bâtiment	27
Logistique et approvisionnement.....	29
Travaux neufs.....	31
Manutention et stockage.....	32
Maintenance.....	33
Électricité	34
Mécanique.....	35
Mesures et analyses	36
Chimie, Physique et Bactériologie	37
Recherche et développement	38
Ressources Humaines.....	40
Social.....	41
Comptabilité	42
Négociation commerciale	43
Achats	44
Statistiques	45

COMPETENCES COMPORTEMENTALES

Analyser, synthétiser et résoudre les problèmes

Définition : capacité à évaluer tous les aspects d'un problème, appréhender les informations nécessaires à sa compréhension, évaluer et comparer la pertinence des différentes solutions possibles et mettre en œuvre la solution la mieux adaptée.

Synonymes : solutionner un problème

Qualités : esprit d'analyse, esprit de synthèse, sens pratique, esprit critique, curiosité, créativité

Niveau 1 : capacité à identifier un problème simple et ponctuel et à y apporter une solution immédiate.

Niveau 2 : capacité à analyser un problème identifié et à mettre en œuvre la solution la plus adaptée.

Niveau 3 : capacité à réaliser un diagnostic de dysfonctionnement et à coordonner différents intervenants pour solutionner le problème.

Niveau 4 : capacité à traiter plusieurs situations complexes et / ou conflictuelles et à mettre en place un plan d'action correctif avec des solutions sur le long terme.

Anticiper

Définition : capacité à se préparer avant d'agir, à se projeter dans un avenir plus ou moins proche, à prévoir les risques et les opportunités futurs, à être force de proposition, à saisir les occasions qui se présentent et à prendre des initiatives.

Synonymes : devancer, prévoir, imaginer, proposer des scénarii, prendre des initiatives.

Qualités : sens des priorités, adaptable, flexible, capacité d'anticipation, prise d'initiative

Niveau 1 : capacité à s'assurer de la présence des moyens et des instructions nécessaires à l'exécution d'une tâche sur une journée de travail.

Niveau 2 : capacité à hiérarchiser les priorités en fonction des délais à respecter, à adapter l'organisation de son travail sur une semaine. Capacité à travailler de façon autonome, sans supervision continue.

Niveau 3 : capacité à prévoir les contraintes, opportunités et aléas éventuels ainsi que leurs répercussions possibles sur l'atteinte des objectifs. Capacité à mettre en place un plan d'action sur plusieurs semaines. Capacité à travailler avec persévérance au fur et à mesure des besoins, ceci également en dehors d'une quelconque pression par la hiérarchie.

Niveau 4 : capacité à prévoir les évolutions de l'environnement de travail (plusieurs mois, une année ou plus), à imaginer des solutions innovantes pour s'adapter, à prévoir les conditions de mise en œuvre des solutions ou des projets et les conséquences qui en découlent. Incite les autres à soutenir les efforts et les initiatives.

Échanger

Définition : capacité à transmettre l'information, à négocier et à faire adhérer une ou plusieurs personnes à une idée ou un projet. Savoir s'adapter à un interlocuteur, transmettre des informations de manière claire, faire exécuter des tâches, convaincre et motiver

Synonymes : communiquer, écouter, animer, négocier, rendre compte

Qualités : aisance relationnelle, empathie, sens du contact, sens de l'écoute, persuasion, force de conviction, fiabilité, sens pédagogique

Niveau 1 : capacité à rendre compte et à transmettre des informations ou une consigne de manière précise et exhaustive. Capacité à s'assurer de la bonne compréhension des informations données et reçues.

Niveau 2 : capacité à identifier les informations à fournir et à adapter la manière de les transmettre en fonction de l'auditoire. Capacité à élaborer un message simple et compréhensible.

Niveau 3 : capacité à préparer et à animer des réunions d'équipe, à formuler des explications cohérentes, à écouter et à motiver des interlocuteurs pour susciter leur intérêt et adhésion à un projet.

Niveau 4 : capacité à représenter un Site, une Direction ou un Service de l'entreprise, à exposer une stratégie à un groupe hétérogène, à mener des négociations, à persuader et à faire adhérer un auditoire.

Optimiser les ressources

Définition : capacité à rendre efficaces les procédures et les moyens mis à disposition (humains, financiers, matériels, ...).

Synonymes : organiser, réorganiser, s'adapter, améliorer

Qualités : rigueur, auto-contrôle, esprit qualité, implication, esprit méthodique, organisation, réactivité, respect des procédures, règles et réglementations, respect des délais

Niveau 1 : capacité à exploiter et organiser au mieux l'utilisation des moyens mis à disposition et le déroulement de son travail et / ou celui d'une équipe dans le cadre des procédures existantes, dans un esprit critique ; exercer un contrôle rigoureux de ses actions et de leurs résultats.

Niveau 2 : capacité à rechercher et proposer des adaptations de moyens à mettre en oeuvre, pour optimiser la qualité du service rendu ; s'assurer de la qualité du service rendu vis-à-vis des clients internes et externes.

Niveau 3 : capacité à proposer les moyens les plus adaptés à mettre en oeuvre pour une entité ou un projet ainsi que les moyens de suivi, les manager dans le cadre d'objectifs et de moyens globaux définis par ailleurs ; engager les actions nécessaires pour répondre au mieux aux besoins de développement de l'activité, sur la base d'appréciations successives.

Niveau 4 : capacité à définir et organiser l'ensemble des moyens d'une activité, concilier efficacité court terme et qualité long terme ; optimiser la polyvalence et la complémentarité des différents acteurs.

Agir en transversalité

Définition : capacité à identifier et saisir les opportunités de développer des réseaux, tant à l'interne afin de faciliter et optimiser la réalisation des objectifs.

Synonymes : coopérer, échanger, créer des alliances

Qualités : sens collaboratif, sens du travail en équipe, esprit collectif, ouverture d'esprit, développeur de réseaux, capacité à donner confiance, capacité à reconnaître les autres

Niveau 1 : capacité à comprendre son environnement immédiat (personnes, processus et organisation), explorer les opportunités d'échange, envisager des actions en vue de développer des partenariats internes dans le périmètre de son activité, répondre aux besoins des collègues et partenaires dans le sens collaboratif.

Niveau 2 : capacité à créer, maintenir et développer un réseau professionnel basé sur la confiance mutuelle, agir dans le respect de l'intérêt collectif en prenant en considération les objectifs et les contraintes de chacun pour trouver des solutions mutuellement avantageuses, développer la confiance et traiter les partenaires de façon équitable et éthique dans une logique de gagnant/gagnant.

Niveau 3 : capacité à explorer de nouvelles opportunités de coopération, à définir des objectifs communs ou actions transverses en suscitant l'adhésion des partenaires internes et / ou externes à son périmètre d'activité, mettre en place des actions de suivi des partenariats afin de s'assurer de leur efficacité, optimiser les partenariats existants.

Niveau 4 : capacité à développer un réseau personnel dépassant largement son périmètre d'activité dans l'intérêt global de l'entreprise et promouvoir la transversalité auprès de ses collaborateurs, comme l'un des objectifs prioritaires de l'entreprise.

COMPETENCES TECHNIQUES

NIVEAUX D'EXIGENCE POUR LES COMPETENCES TECHNIQUES

- Niveau 1** : **Niveau d'exécution**
Connaissances de base dans le domaine, exécution de tâches et gestion de l'activité conformément aux règles fixées et aux procédures.
- Niveau 2** : **Niveau professionnel**
Maîtrise et autonomie dans la gestion de l'activité professionnelle. Capacité à analyser une situation et à faire un diagnostic.
- Niveau 3** : **Niveau professionnel confirmé**
Capacité à proposer des solutions adaptées aux problèmes posés. Capacité à gérer des priorités et / ou planifier le travail d'une équipe.
- Niveau 4** : **Niveau d'expertise**
Capacité à élaborer un plan d'action correctif sur la base des dysfonctionnements. Capacité à faire évoluer une organisation et des méthodes de travail. Capacité à imaginer de nouveaux process ou techniques de travail.

Fonctionnement de l'entreprise

Définition : capacité à mettre en œuvre l'ensemble des connaissances relatives aux caractéristiques de l'entreprise, à la spécificité de ses produits et de son secteur d'activité (stratégie, missions, process, organisation, culture, histoire, valeurs, etc.) afin, d'une part, d'optimiser la qualité de la prestation proposée et, d'autre part, d'assurer la promotion de l'image de l'entreprise.

Niveau 1 : capacité à connaître les principales missions de l'entreprise, distinguer la place spécifique de l'entreprise par rapport aux autres entreprises du même secteur d'activité, trouver tout interlocuteur nécessaire à la réalisation de sa mission ou orienter toute demande vers les interlocuteurs habilités au sein de l'entreprise.

Niveau 2 : capacité à connaître son service, son équipe, ainsi que les produits et missions de façon approfondie : organisation, métiers, actions et projets menés, répondre à une demande d'information émanant de l'entreprise, connaître le passé récent et les principales caractéristiques.

Niveau 3 : capacité à percevoir les réseaux d'influence, les organisations informelles et en tenir compte pour faire des choix et prendre des décisions de mise en œuvre d'activités, à savoir rechercher toute information sur l'entreprise, pour mener à bien un dossier.

Niveau 4 : capacité à connaître l'entreprise de façon approfondie dans toutes ses composantes, comprendre le fonctionnement général et l'histoire de l'ensemble du secteur d'activité, participer à des groupes de travail intégrant l'histoire, l'actualité, l'avenir de l'entreprise et son environnement, faire des propositions d'intervention et d'harmonisation afin de s'adapter aux mutations externes et d'anticiper sur l'évolution des marchés.

Environnement socio-économique

Définition : capacité à mettre en œuvre l'ensemble des connaissances relatives à l'environnement de l'entreprise sur le plan socio-économique : acteurs du développement (entreprises, acteurs institutionnels), organisation, systèmes, afin de concevoir et mettre en œuvre les actions de l'entreprise et d'assurer une veille.

Niveau 1 : capacité à identifier les grands acteurs socio-économiques, percevoir leur missions, rôles, domaines de compétences et interrelations, identifier les grandes tendances d'évolution.

Niveau 2 : capacité à connaître et comprendre les comportements des principaux acteurs socio-économiques et leurs activités, connaître le passé récent du domaine d'activité, connaître ses principales caractéristiques économiques, administratives, sociales, s'informer ou aborder tout événement politique, social, économique, de l'environnement de son domaine d'activité et saisir son implication dans le cadre de son activité professionnelle.

Niveau 3 : capacité à connaître les tendances et les évolutions au niveau local, régional, national, voire international, les facteurs clés de succès et le niveau de performance actuel des principaux intervenants dans le domaine d'activité, comprendre le fonctionnement général et l'histoire de l'ensemble des acteurs intervenant au niveau local, régional, national, voire international dans la conception et la mise en œuvre des politiques dans le domaine économique, en percevoir l'évolution pour en tenir compte dans le cadre de son activité.

Niveau 4 : capacité à connaître de façon approfondie le domaine d'activité au niveau local, régional, national, voire international ainsi que les facteurs d'évolution, tirer parti de ces connaissances pour définir et expliquer une approche globale des problématiques et, le cas échéant, tenter d'influencer l'environnement économique.

Analyse stratégique et planification

Définition : capacité à mettre en œuvre des connaissances et techniques, notamment en gestion des entreprises, lors de toute étude (économique, financière, concurrentielle, sociale, NTIC, ...) visant à définir les objectifs stratégiques et opérationnels de l'unité considérée, à les planifier et à identifier les leviers d'action.

Niveau 1 : le vocabulaire suivant est familier : indice des prix, objectifs, prévisions, chiffre d'affaires, profit, part de marché, lancement de nouveaux produits, et / ou de nouvelles méthodes. Capacité à identifier les principaux acteurs agissant sur l'environnement du domaine d'activité, connaître le fonctionnement de l'entreprise, lire les tableaux indicateurs de résultat de l'unité et apprécier sa performance.

Niveau 2 : capacité à rechercher des informations économiques, financières, etc. pour préparer une étude, remettre dans sa perspective économique et stratégique une information ou une situation précise.

Niveau 3 : capacité à faire une étude économique, sociale, etc. sur le plan local, régional ou national sur un marché identifié et limité, suivant des indicateurs préétablis en tenant compte des interactions politiques. Capacité à exploiter les données d'une étude pour en déduire des conséquences possibles sur un secteur d'activité, décliner la stratégie globale en objectifs opérationnels pour une unité, définir les moyens et les actions nécessaires à leur réalisation.

Niveau 4 : capacité à maîtriser des outils d'analyse stratégique et de planification utilisés par l'entreprise, rechercher toute information socio-économique, politique, monétaire et financière permettant de faire des simulations et de proposer par exemple des scénarii de positionnement concurrentiel ainsi que des actions possibles pour une unité donnée.

Expression orale, conduite de réunion et pédagogie

Définition : capacité à mettre en œuvre les connaissances et techniques permettant d’animer et de participer à des débats, réunions ou entretiens, ainsi que de transmettre un savoir.

Niveau 1 : capacité à effectuer un compte-rendu verbal simple avec des termes techniques et/ou professionnels clés, restituer factuellement ce qui a été fait ou ce qui s’est produit. Capacité à accueillir, savoir se présenter et entrer en relation pour écouter, expliquer et orienter à partir d’indications prédéfinies. Capacité, au cours d’un dialogue, à faire émerger ou préciser une préoccupation simple de la part d’un tiers, en face à face ou par téléphone, identifier les informations essentielles d’un appel téléphonique et les transmettre.

Niveau 2 : capacité à expliquer oralement à un auditoire familier une procédure, les principales étapes d’un processus, une démarche, une méthode etc., ainsi que toute anomalie, erreur ou dysfonctionnement. Capacité à écouter les besoins et à faire s’exprimer un auditoire, choisir et utiliser les techniques et outils pédagogiques adaptés aux différents auditoires.

Niveau 3 : capacité à adapter son expression à son interlocuteur ou à un auditoire, avec pour objectif de le faire adhérer, effectuer un exposé, soutenir un débat professionnel pouvant donner lieu à des échanges contradictoires, restituer la synthèse d’une réunion ou d’un entretien en choisissant la méthode appropriée. Capacité à conduire une réunion avec une posture d’écoute active et à obtenir un consensus avec des partenaires présentant le même système d’intérêts.

Niveau 4 : capacité à créer une dynamique, à conduire une réunion et à obtenir un consensus parmi des partenaires internes ou externes ayant des intérêts fortement contradictoires dans le cadre d’enjeux importants. Capacité à effectuer, au cours d’une réunion, présentation ou conférence, une synthèse verbale immédiate de faits ou d’idées de nature différente, en adaptant la présentation en fonction de l’auditoire. Capacité à structurer un discours impromptu en choisissant et modifiant son mode d’expression orale en fonction des objectifs et de l’environnement.

Expression écrite et techniques de rédaction

Définition : capacité à mettre en œuvre les connaissances et techniques permettant de rédiger toute forme de documents, courriers, rapports, dossiers de façon compréhensible.

Niveau 1 : capacité à lire des documents professionnels courants, maîtriser l'orthographe et la grammaire, compléter un formulaire, rédiger un message court et compréhensible ainsi qu'une correspondance simple en utilisant les formules standards.

Niveau 2 : capacité à rédiger le résumé d'un document, le compte-rendu d'activité ou d'une séance de travail et une correspondance professionnelle.

Niveau 3 : capacité à rédiger la synthèse d'un ensemble de documents, le rapport détaillé d'une opération importante et un commentaire avec argumentation. Rédiger des commentaires destinés à justifier un choix.

Niveau 4 : capacité à rédiger toute correspondance ou rapport nécessitant la synthèse de documents complexes, en développant des idées, des arguments et une conclusion, exemple : rédiger des articles journalistiques.

Bureautique et système d'information

Définition : capacité à utiliser de manière optimum les outils bureautiques (traitement de texte, tableur, présentation), de système d'information en relation avec l'activité ou le métier considéré, ainsi que les outils groupware (travail collaboratif : partage de documents et fichiers sur un réseau, utilisation de la messagerie, intranet, internet) mis à disposition.

Niveau 1 : capacité à saisir des données et des mises à jour sur un logiciel de système d'information. Capacité à utiliser les éléments de base d'un logiciel de traitement de texte et d'un tableur, réaliser la mise en page d'un document en respectant un mode de présentation standard, réaliser un tableau simple avec des formules de calcul basiques, conforme aux règles applicables dans l'entreprise. Capacité à utiliser les fonctionnalités proposées par les outils de messagerie (envoi, réception, organisation des messages, utilisation des outils de planification, agenda, ...).

Niveau 2 : capacité à maîtriser les logiciels de traitement de texte, de tableurs, de système d'information ou groupware. Concevoir la mise en forme d'un document, d'un tableau ou d'une présentation. Mettre en place un tableau de suivi d'activité, assurer la sauvegarde et l'archivage informatique des documents d'un service.

Niveau 3 : capacité à faire des propositions pour améliorer l'utilisation des outils bureautiques, de système d'information ou groupware et apporter un appui technique aux utilisateurs.

Niveau 4 : capacité à optimiser l'utilisation des outils bureautiques, de système d'information ou groupware. Mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux outils adaptés à l'évolution des besoins. Capacité à mettre en place un programme de formation et à former les utilisateurs.

Langues

Définition : capacité à l'expression écrite et orale qui permet de comprendre et de se faire comprendre dans une langue étrangère.

Niveau 1 : capacité à utiliser de manière intermittente un vocabulaire courant permettant la lecture et la compréhension de documents simples. Capacité à accueillir et orienter vers l'interlocuteur adéquat, structurer et rédiger quelques phrases dans une syntaxe élémentaire, répondre au téléphone sur des actes simples de l'activité du service.

Niveau 2 : capacité à utiliser un vocabulaire permettant une lecture aisée de documents professionnels / techniques, participer à des conversations professionnelles courantes, traiter dans une syntaxe correcte une correspondance professionnelle et répétitive, argumenter une idée ou une décision, soutenir une conversation téléphonique.

Niveau 3 : capacité à comprendre et à s'exprimer dans les situations de la vie courante et professionnelle, rédiger des lettres ou des comptes-rendus intégrant des nuances. Capacité à parler de manière plus approfondie de tout type de sujet et à négocier dans des situations professionnelles habituelles.

Niveau 4 : capacité à parler de sujets plus abstraits et à négocier dans des situations professionnelles complexes et /ou conflictuelle, effectuer toute traduction ou interprétation instantanée. L'écrit et l'oral sont parfaitement fiables.

Gestion de projet

Définition : capacité à mettre en œuvre les connaissances et techniques pour définir, gérer ou participer à un projet de quelque nature qu'il soit, en mobilisant les ressources nécessaires et en tenant compte des contraintes de l'environnement (humaines, économiques, délais, réglementaires ...).

Niveau 1 : capacité à situer son action et son rôle au sein d'un projet. S'assurer de la bonne avancée des actions dont on est responsable, dans le respect du planning établi et en s'appuyant sur les indicateurs définis. Capacité à établir un état de situation, assurer un reporting et alerter si besoin. Capacité à restituer pour son activité, des informations dans le cadre d'une démarche de retour d'expérience.

Niveau 2 : capacité à connaître la méthode, les normes et les règles retenues pour la conduite d'un projet, faire l'état d'avancement d'un projet et provoquer des points de contrôle. Capacité à faire évoluer et à ajuster un planning en fonction de la situation réelle, recueillir les éléments économiques d'un projet et à estimer les coûts, les charges et les moyens nécessaires. Capacité à percevoir les rôles de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage, afin de clarifier pour son projet, les responsabilités des différents acteurs. Capacité à mettre en place au niveau de son équipe, un système de retour d'expérience, d'écoute des acteurs et exploiter les résultats.

Niveau 3 : capacité à définir un projet et ses objectifs, s'assurer des moyens nécessaires, recourir aux ressources et pôles de compétences d'un Site, d'une Direction ou d'un Service de l'entreprise, anticiper toutes les conséquences, concevoir et faire élaborer tout document prévu dans la méthode de conduite de projet. Capacité à choisir et à mettre en œuvre tous les outils de gestion calendaire, budgétaire ou de planification permettant de coordonner les différents moyens ou partenaires, prendre ou faire prendre les bonnes décisions nécessaires à la bonne conduite d'un projet (choix des priorités, tâches complémentaires, redéfinition des délais, etc.). Capacité à mettre en place les conditions assurant la pérennité du projet.

Niveau 4 : capacité à coordonner les projets de secteurs différents ou de plusieurs projets d'un même secteur en développant toute synergie pour assurer leur réussite. Capacité à effectuer des arbitrages entre projets, compte tenu des options stratégiques du Site, de la Direction ou de l'entreprise.

Gestion budgétaire

Définition : capacité à élaborer un budget, à assurer son suivi et à réaliser un reporting en vue d'optimiser l'utilisation des ressources.

Niveau 1 : capacité à constater un écart entre deux informations de gestion chiffrées, saisir une donnée simple sur un tableau de bord, établir un coût de revient simple, collecter et consolider les différentes soumissions budgétaires, réaliser un suivi budgétaire.

Niveau 2 : capacité à interpréter des résultats, exploiter le réel, donner des explications sur des écarts et réaliser un premier niveau de diagnostic par rapport à des éléments de tableau de bord ou des budgets, proposer la valorisation des investissements simples et calculer le retour sur investissement, réviser une prévision, établir les postes / évaluations des investissements majeurs.

Niveau 3 : capacité à établir des demandes d'investissement complexes comprenant des analyses d'alternatives et leur valorisation, analyser des situations, des écarts, proposer des actions correctives et revoir les priorités. Capacité à établir les prévisions mensuelles par rapport aux prévisions annuelles.

Niveau 4 : capacité à défendre et à justifier des budgets prévisionnels par rapport aux objectifs stratégiques du Site, de la Direction ou de l'entreprise concerné(e). Capacité à définir des indicateurs pertinents, consolider l'ensemble des comptes, garantir le respect des budgets alloués.

Management et animation d'équipe

Définition : capacité à optimiser et dynamiser le travail individuel et collectif des personnes constituant une équipe de travail, soit de façon interne à l'entreprise, soit dans le cadre d'une activité externe, en répondant aux objectifs fixés ; gérer de manière décentralisée certaines facettes de la fonction RH.

Niveau 1 : capacité à intégrer et à mettre en application les règles de gestion des salariés définies par ailleurs, définir pour chacun des membres d'une équipe le travail à réaliser et les règles de fonctionnement au sein de l'équipe, identifier les problèmes d'organisation des postes de travail de l'équipe et prendre les mesures correctives nécessaires, décliner clairement un objectif.

Niveau 2 : capacité à définir pour et avec une équipe, les rôles et missions de chacun pour atteindre les objectifs attendus dans les délais et le niveau requis. Capacité à définir les modes et supports de restitution des travaux et des activités, comprendre les attentes des différents membres de l'équipe pour adapter au mieux la répartition des activités, prévoir l'organisation de son équipe en fonction de la charge prévisible et des compétences de chacun. Capacité à contribuer à un bon climat social dans l'équipe. Capacité à utiliser les outils prescrits par le service des ressources humaines (gestion des absences, planification des congés et des formations, attribution de primes, entretiens annuels..). Capacité à faire respecter les règles de droit du travail et à gérer les litiges éventuels.

Niveau 3 : capacité à effectuer un diagnostic de toute situation de travail et de ses enjeux, concevoir pour une équipe un projet, les modes de gestion et d'animation appropriés, dans le respect des modes généraux de gestion, construire une vision commune avec des objectifs communs à atteindre en intégrant les intérêts individuels et en utilisant leur complémentarité. Capacité à développer l'équité et la solidarité au sein de l'équipe, bâtir le plan d'action nécessaire pour atteindre les objectifs.

Niveau 4 : capacité à définir et à mettre en œuvre une politique de gestion du personnel pour un Site, une Direction ou pour l'ensemble de l'entreprise. Capacité à définir ou participer à la définition des objectifs stratégiques et les décliner en objectifs opérationnels, mobiliser l'ensemble des énergies pour atteindre les objectifs fixés.

Transmission des connaissances et compétences

Définition : capacité à favoriser l'amélioration des compétences techniques tant sur le plan individuel que collectif, à transmettre les compétences utiles afin de rendre autonome les salariés en fonction de leurs objectifs, à contribuer à la performance de l'entreprise en agissant sur le perfectionnement des salariés, à proposer un support pouvant être théorique ou pratique en situation de travail, à transmettre un ensemble de connaissances également moins formelles de nature à donner une vision élargie permettant de mieux maîtriser les processus

Niveau 1 : capacité à transmettre régulièrement ses compétences de manière individuelle aux membres de l'équipe ou dans d'autres services, afin de soutenir activement l'intégration, l'apprentissage et la formation continue, conseiller, guider et encadrer les autres en échangeant sur les modes opératoires en situation courante et répétitive ou sur les solutions des problèmes à résoudre.

Niveau 2 : capacité à soutenir le développement des compétences en animant ponctuellement une réunion d'information et / ou de formation, proposer un contenu et une pédagogie adaptés aux besoins des stagiaires en rapport direct avec l'évolution des exigences liées aux missions transverses, conseiller les salariés dans leur opérationnalité quotidienne sur leurs points d'amélioration.

Niveau 3 : capacité à proposer une offre de formation sur site en tant qu'expert de certaines compétences professionnelles repérées comme n'étant pas ou peu externalisables, capacité à agir en qualité de tuteur sur le plan des savoir-faire incontournables et des connaissances informelles, participer avec les salariés à la planification du développement de leurs compétences à court et à moyen terme

Niveau 4 : capacité à anticiper sur l'évolution des compétences en fonction des nouvelles technologies ou des nouvelles réglementations, effectuer une veille stratégique sur l'évolution du secteur d'activité, prévoir des actions de formation et d'information transverses à plusieurs panels de métiers différents, instaurer au sein de l'organisation des mécanismes et des processus visant à promouvoir et à soutenir l'apprentissage et la formation continue

Techniques de fabrication et de conditionnement

Définition : ensemble des connaissances et des techniques relatives au pilotage et à la maintenance des installations permettant la fabrication et le conditionnement de produits, dans le respect des normes en vigueur.

Niveau 1 : Capacité à identifier les différents éléments d'une machine ou d'une ligne de fabrication ou de conditionnement. Capacité à réaliser l'alimentation d'un équipement, selon le processus défini.

Niveau 2 : Capacité à reconnaître un outillage. Contrôler l'état d'un matériel et son bon fonctionnement. S'assurer d'un réglage correct des installations et contrôler les matières premières, avant toute mise en production. Entrer les informations de base dans les équipements. Démarrer et arrêter les équipements dans le cadre des procédures établies. Effectuer en marche normale et après contrôle, les corrections qui s'avèrent nécessaires. Effectuer les changements d'outillages ou de format simples, selon les procédures prévues. Connaître les dysfonctionnements simples permettant, en marche dégradée, de les détecter, de procéder aux premières interventions et d'alerter. Remettre en route un équipement après maintenance.

Niveau 3 : Capacité à réaliser tout réglage même complexe d'une machine ou d'une ligne, au moment du lancement d'une production et en marche dégradée. Effectuer des changements de format complexes. Mener à bien des essais sur de nouveaux produits. Proposer des optimisations à apporter et faire des recommandations en fonction des résultats de production. Apprécier une dérive et y remédier dans le cadre des procédures prévues. Proposer des améliorations et des évolutions de processus. Veiller à la mise à jour des procédures d'utilisation du matériel.

Niveau 4 : Capacité à élaborer un cahier des charges à partir d'un processus et procédé maîtrisé. Énoncer un besoin en termes de format ou d'outillage et élaborer le cahier des charges correspondant. Apporter des éléments chiffrés permettant d'effectuer le bilan économique et l'amortissement d'une machine ou d'une ligne. Optimiser le fonctionnement de tout équipement pour en accroître les performances.

Gestion de production et de flux

Définition : ensemble des connaissances et des techniques mises en œuvre pour prévoir et mettre en synergie l'ensemble des moyens, concourant à la satisfaction des clients internes et externes, en tenant compte des contraintes économiques et industrielles.

Niveau 1 : Capacité à lire un planning de production hebdomadaire, afin de prendre connaissance de son équipe d'affectation et des créneaux horaires correspondants. Transcrire des relevés de production (quantités produites et heures passées). Lire un ordre de fabrication et prendre les dispositions pour produire les quantités voulues, dans le respect des temps et de la qualité.

Niveau 2 : Capacité à saisir des données de production et clôturer un ordre de production. Contrôler les matières premières en provenance du magasin, s'assurer de leur qualité et de leur conformité, avant le lancement d'un lot de production. Faire un inventaire. Déclencher la procédure de réapprovisionnement sur une ligne, en fonction du programme de production. Lire et interpréter un ordre de fabrication.

Niveau 3 : Capacité à lancer un ordre de réapprovisionnement ou de production. Analyser un programme de production et réaliser l'adéquation charges / capacités. Interpréter et analyser les temps de cycle standards. Ajuster un programme d'approvisionnement en fonction d'un programme prévisionnel de fabrication et en fonction de tout impondérable. Elaborer un plan de production hebdomadaire.

Niveau 4 : Capacité à élaborer un programme directeur de production, en respectant les décisions prises au niveau du plan industriel. Suivre sa mise en œuvre et si nécessaire réallouer les priorités. Détecter les goulots d'étranglement et assurer le paramétrage du système de gestion et d'approvisionnement. Proposer des améliorations de procédures et des systèmes de gestion.

Qualité

Définition : capacité à mettre en œuvre les connaissances et techniques relatives à la maîtrise des procédés, des produits et des services afin d'assurer leur qualité.

Niveau 1 : capacité à agir dans le respect et à la recherche de la qualité de manière globale dans le cadre des missions et de la tenue du poste de travail. Capacité à lire, comprendre, suivre et contrôler une procédure opératoire, évaluer le non respect de spécifications et remédier à une non-conformité dans le respect des procédures. Capacité à participer au relevé de faits et de données et à l'analyse des causes de non-qualité de son Site, sa Direction ou son Service et connaître les règles et procédures applicables à son environnement professionnel.

Niveau 2 : capacité à analyser les causes de non-qualité à l'aide des outils de mesure de la qualité, décider du mode de traitement d'une non-conformité et du choix du contrôle renforcé. Capacité à animer des réunions internes d'amélioration, participer à la rédaction de procédures et conduire l'audit d'une activité en suivant la procédure établie.

Niveau 3 : capacité à établir les lignes directrices qualité d'un secteur, en tenant compte des options stratégiques du Site ou de la Direction, suivre et s'assurer de leur mise en œuvre, intervenir dans la définition de tout process en s'assurant de la prise en compte de la dimension qualité. Capacité à définir les règles de tout audit.

Niveau 4 : capacité à traduire en terme de qualité la stratégie définie pour l'entreprise, définir les principes d'un partenariat qualité, concevoir toute méthode et outil de la qualité et piloter leur mise en œuvre. Capacité à faire évoluer les systèmes d'assurance qualité.

Hygiène et sécurité

Définition : capacité à assurer la protection des salariés, des visiteurs, de l'environnement de travail et du patrimoine de l'entreprise en faisant respecter les dispositions du règlement intérieur.

Niveau 1 : capacité à connaître les risques spécifiques de son secteur d'activité, utiliser les moyens de première intervention existant dans le service, prendre les mesures conservatoires, selon les procédures établies, pour prévenir tout incident et prévenir le service compétent. Capacité à agir dans le respect et à la recherche de l'hygiène et de la sécurité de manière globale dans le cadre des missions et de la tenue du poste de travail. Capacité à appliquer les règles d'ordre et de rangement établies au niveau du poste de travail.

Niveau 2 : capacité à connaître la réglementation en vigueur et les principaux organismes officiels intervenant dans ces domaines, utiliser tous les moyens de prévention et de protection en situation d'urgence, appliquer et faire appliquer les règlements et normes en matière de sécurité, d'hygiène et de sûreté. Capacité à proposer des adaptations et améliorations en matière de sécurité, d'hygiène et de sûreté. Capacité à déceler les causes d'un incident ou d'un accident, dresser l'arbre des causes et proposer des actions correctives. Capacité à consigner un équipement ou une installation, à contrôler le respect des procédures d'ouverture de chantier.

Niveau 3 : capacité à conduire un audit interne, élaborer les procédures de protection, de détection et d'intervention adaptées à un risque. Capacité à réaliser un cahier des charges de systèmes de protection et de détection pour un bâtiment ou pour une zone, participer à l'élaboration de cahiers des charges d'équipement et d'installation, gérer les contrôles techniques obligatoires et les diagnostics en matière de sécurité, de sûreté et d'hygiène. Capacité à prendre en compte l'ensemble des paramètres en matière de sécurité et de sûreté pour orienter la politique de prévention, dans le souci du respect de la réglementation en vigueur.

Niveau 4 : capacité à intégrer les concepts de sécurité et sûreté aux bâtiments, installations et équipements, définir la politique de sécurité et de sûreté pour l'entreprise, concevoir les méthodes d'analyse et organiser les plans d'action dans ces domaines.

Environnement

Définition : assurer la protection des salariés, des visiteurs, de l'environnement de travail intérieur et extérieur de l'entreprise, en appliquant et en faisant respecter les normes et procédures réglementaires en matière d'environnement

Niveau 1 : capacité à connaître les risques spécifiques de son secteur d'activité en matière d'environnement. Prendre toute mesure conservatoire, selon les procédures établies, pour prévenir tout incident environnemental et prévenir la hiérarchie et le service compétent.

Niveau 2 : capacité à connaître la réglementation en vigueur et les principaux organismes officiels intervenant dans le domaine de l'environnement. Utiliser tous les moyens de prévention et de protection en situation d'urgence. Appliquer et faire appliquer les règlements et normes en matière d'environnement (ISO 14001). Capacité à proposer des adaptations et améliorations en matière d'environnement, visant au maintien ou à l'obtention d'une certification. Mettre en œuvre les actions d'une charte de l'environnement. Planifier des actions environnementales, comme de la sensibilisation par exemple.

Niveau 3 : capacité à conduire un audit interne, élaborer les procédures de protection, de détection et d'intervention adaptées à un risque environnemental. Gérer les contrôles techniques obligatoires et les diagnostics en matière d'environnement. Capacité à prendre en compte l'ensemble des paramètres en matière d'environnement, pour orienter la politique de prévention, dans le souci du respect de la réglementation en vigueur. Gérer des projets environnementaux et coordonner l'action des ressources associées. Participer à la valorisation des engagements environnementaux à travers la conception de documents de communication.

Niveau 4 : capacité à intégrer les concepts d'environnement aux installations et équipements de l'entreprise. Définir la politique environnement de l'entreprise. Concevoir les méthodes d'analyse et organiser les plans d'actions dans le domaine de l'environnement. Concevoir une charte environnement.

Travaux et entretien du bâtiment

Définition : capacité à mettre en œuvre des connaissances et techniques pour concevoir des bâtiments et des installations, les faire construire, réaliser des aménagements intérieurs ou extérieurs et maintenir les installations.

Niveau 1 : le vocabulaire suivant est familier : entretien, revêtement, peinture, courant faible/fort, câblage, toiture, étanchéité, isolation, cloisonnement, métré, maître d'ouvrage, cahier des charges, lessivage, enduit, ponçage, vidange, pose, dépose, bouchage, ... Capacité à effectuer un échange standard d'équipement (serrure, fenêtre, ...), entretenir un jardin, assurer une maintenance simple et réparer un élément, exécuter sous surveillance tous travaux de terrassement et de remblaiement, monter et démonter un échafaudage, assurer le nettoyage des parties communes, effectuer des livraisons.

Niveau 2 : capacité à tracer, débiter, souder, meuler, peindre, réaliser un scellement, effectuer des travaux de vitrerie, poser une tapisserie, une moquette, un dallage, faire un relevé de plan, comprendre un plan ou un schéma technique simple, contrôler d'après check-list le bon fonctionnement, signaler toute anomalie, traduire la réclamation d'un client interne, régler les réclamations simples et remonter, le cas échéant, à son supérieur hiérarchique celles concernant une intervention extérieure du service.

Niveau 3 : capacité à analyser des dysfonctionnements et à réaliser tous travaux d'aménagement intérieur ou extérieur (menuiserie, plomberie, couverture, électricité, soudure, ...), procéder à une réception de travaux dans sa spécialité, faire des demandes de devis et les analyser pour une première sélection, élaborer un plan à partir d'une esquisse (faire un métré soit de manière manuelle soit à l'aide d'une application informatique), adapter un contrat de maintenance déjà existant, rédiger un compte-rendu de chantier, mettre en forme des procédures simples de constat de dommages-ouvrages, définir le programme d'entretien préventif.

Niveau 4 : capacité à connaître des technologies des corps d'état du bâtiment, définir le cahier des charges impliquant des entreprises sous-traitantes ou plusieurs corps d'état, réceptionner les travaux, concevoir l'installation et l'aménagement d'un service, présenter les résultats d'un appel d'offres et donner son avis. Capacité à conduire des visites et discussions avec les organismes professionnels (organisme de contrôle professionnel ou auditeurs internes de la profession). Capacité à dresser tout nouveau contrat d'entretien ou de maintenance et de remise à niveau, diagnostiquer tout dysfonctionnement et analyser les premières causes techniques d'un sinistre, élaborer une solution adaptée ou recourir à un spécialiste, déterminer un plan d'entretien préventif à court ou long terme ,

élaborer toute solution technique d'adaptation à un problème, connaître de façon approfondie les matériaux et composants.

Logistique et approvisionnement

Définition : ensemble des connaissances et des techniques mises en œuvre tout au long de la chaîne logistique. Ensemble des flux physiques, des processus et informations associées, en vue de l'approvisionnement, la détention, la circulation et la mise à disposition des produits depuis leur conception jusqu'au client final et ce, dans les conditions définies par le cycle de vie des produits.

Niveau 1 : capacité à confectionner des colis, lire un bordereau et le compléter. Gérer et compléter des documents de réception et d'expédition. Préparer pour les lignes de production, les matières premières et les matières de conditionnement, conformes aux bons d'approvisionnement, dans le respect des quantités, des délais et de la qualité. Compléter des bordereaux de livraison. Renseigner le logiciel de gestion de la chaîne logistique. Connaître les documents devant accompagner une expédition ou une exportation.

Niveau 2 : capacité à servir une commande. Etablir des récépissés de transport. Effectuer un groupage d'expédition pour une même destination, enregistrer et constituer un dossier de litige. Déterminer le moyen de transport le plus adapté. Effectuer le suivi et le contrôle des enlèvements. Assurer le suivi et le contrôle des matières et quantités livrées en production, en conformité avec les ordres de production. Remédier à toute dérive. Préparer les commandes et réaliser l'étiquetage adéquat, en s'appuyant sur le logiciel de gestion de la chaîne logistique. Editer les documents d'expédition, les distribuer et classer les doubles. Saisir les informations concernant une importation ou une exportation. Pour toute arrivée de marchandise, vérifier la présence de l'ensemble des documents contractuels. Editer les documents export et douane. Effectuer les rapprochements douaniers avec les factures.

Niveau 3 : capacité à calculer un coût de transport. Organiser la gestion des enlèvements en tenant compte des paramètres permettant de réaliser l'équilibre des besoins, des expéditions prêtes à partir, de celles des jours à venir et des impératifs clients. Traiter un litige transport. Consulter et sélectionner des prestataires pour des acheminements exceptionnels. Gérer les ruptures de stock. Optimiser la gestion de la chaîne logistique et notamment l'approvisionnement de la production dans une logique de juste à temps et dans le respect des normes et de la qualité. Assurer les relations avec les transitaires et vérifier la conformité de la prestation. Dans le cadre d'un contrôle de la douane, préparer tous les documents nécessaires au contrôle et apporter au besoin toutes les informations utiles.

Niveau 4 : capacité à assurer un suivi de l'évolution du marché des services, des techniques en matière de transport et de la chaîne logistique et proposer des aménagements

ou de nouvelles solutions. Analyser l'évolution de la capacité du magasin et faire des recommandations d'amélioration pour optimiser la chaîne logistique. Analyser les besoins spécifiques des clients, remettant en cause la politique de distribution et entraînant des prestations et des coûts supplémentaires. Elaborer un plan de transport en fonction d'une politique définie par ailleurs. Elaborer dans le cadre de courants d'affaires un cahier des charges transport, consulter et sélectionner les prestataires. Optimiser le choix d'un logiciel de gestion de la chaîne logistique, en fonction des spécificités de l'entreprise. Suivre l'évolution de la réglementation douanière et mettre à jour les bases de données douanes de l'entreprise. Optimiser la procédure ou le circuit pour importer ou exporter des matières ou produits finis. Traiter les litiges douaniers. Assurer les relations avec l'administration des douanes. Savoir interpréter et appliquer les textes réglementaires français et CEE.

Travaux neufs

Définition : ensemble des connaissances techniques permettant d'améliorer l'outil de production, pour faire gagner l'entreprise en rentabilité et en confort de travail.

Niveau 1 : capacité à participer à la définition des besoins et à l'élaboration d'un cahier des charges, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue au sein de l'entreprise. Participer à l'analyse des offres et du choix des prestataires. Planifier une partie des tâches d'un projet. Suivre l'avancement d'une partie d'un chantier, en vérifiant le respect du planning et le respect des règles de sécurité. Participer à la réception de travaux ou d'une nouvelle machine. Mettre à jour des plans, en fonction de l'avancement des travaux. Assurer le suivi budgétaire d'une partie de travaux.

Niveau 2 : capacité à garantir une livraison conforme au cahier des charges. Garantir la qualité des travaux réalisés dans les règles de l'art et dans la conformité des normes techniques et des procédures. Assurer la réception de travaux ou d'un nouvel équipement. Assurer le suivi budgétaire d'un ensemble de travaux. Réaliser un reporting régulier de l'avancement des travaux. Coordonner l'intervention des différents services internes ou des prestataires extérieurs, concernés par les travaux engagés. Mesurer l'incidence de toute prestation ou de l'arrivée d'un nouvel équipement sur les processus de l'entreprise et en informer les services concernés. Assurer un suivi des lancements de chantier. Participer au choix des prestataires.

Niveau 3 : capacité à proposer toute solution permettant d'améliorer la performance de l'entreprise. Réaliser un tableau de bord de suivi de l'ensemble des projets industriels de l'entreprise. Contrôler et suivre l'avancement de tous les chantiers et projets industriels. Garantir la livraison conforme de l'ensemble des travaux et des équipements, dans le respect des cahiers des charges. Gérer et régler tout litige avec les intervenants extérieurs. Garantir le respect des procédures hygiène et sécurité pour tous les travaux engagés au sein de l'entreprise. Garantir le respect du budget de chaque chantier. Veiller à l'obtention de toutes les autorisations réglementaires. Assister la maintenance pour la mise en place de plans de maintenance préventive, tenant compte des évolutions de l'outil de production. Rédiger une procédure de coordination des arrêts techniques. Choisir les prestations à externaliser. Assurer le choix final des prestataires. Evaluer les solutions techniques les plus adaptées. Animer les revues de projet. Constituer un groupe projet et définir les missions des acteurs. Comprendre et traduire les besoins, en prenant en compte les contraintes d'utilisation des services clients.

Niveau 4 : capacité à apporter un regard expert sur toute problématique de l'entreprise. Assurer une veille technologique sur l'évolution des processus industriels. Participer à la réflexion sur la stratégie industrielle. Etablir des plans annuels ou pluriannuels pour les travaux. Chiffrer et garantir le budget annuel travaux neufs de l'entreprise. Contractualiser les marchés de prestations. Conseiller la Direction de l'entreprise en matière de travaux à réaliser.

Manutention et stockage

Définition : capacité à mettre en œuvre l'ensemble des connaissances et des techniques dans le cadre de la manutention et du stockage.

Niveau 1 : capacité à effectuer, sur instructions et dans le cadre d'un mode opératoire strictement défini, toute manutention manuelle ou assistée d'engins. Capacité à assurer les activités liées à la manutention et au stockage (réception, stockage, déstockage), appliquer les procédures en vigueur en matière de manutention / stockage.

Niveau 2 : capacité à optimiser un système de stockage et à adapter de façon permanente le couple charge / capacité en respectant les procédures fixées et les fonctionnalités existantes. Capacité à identifier les limites du système et proposer des aménagements. Capacité à réaliser la gestion et le suivi des emplacements du magasin, à détecter toute anomalie de stockage afin de mettre en conformité les stocks théoriques et physiques.

Niveau 3 : capacité à établir les spécifications techniques d'un process de manutention ou de stockage et le mettre en œuvre. Capacité à réaliser des études d'amélioration de la manutention ou du stockage pouvant déboucher sur des modifications de mode opératoire. Capacité à adapter l'organisation du magasin en fonction de nouvelles contraintes, élaborer le cahier des charges de tout réaménagement du magasin.

Niveau 4 : capacité à concevoir une solution en matière de manutention ou de stockage adaptée à tout nouveau produit ou service et définir le cahier des charges correspondant. Capacité à remettre en cause et à optimiser un système existant en proposant des solutions nouvelles. Capacité à concevoir des outils de modélisation permettant de concevoir tout nouveau système de manutention ou de stockage en intégrant des contraintes technologiques et de coût.

Maintenance

Définition : capacité à optimiser le bon état de fonctionnement en continu des équipements industriels et à anticiper les dysfonctionnements à partir de tout ou partie des compétences en électricité, électronique, mécanique, automatisme, pneumatique, hydraulique, informatique, instrumentation, ainsi que des méthodes et techniques de l'entretien et de la maintenance

Niveau 1 : capacité à réaliser une surveillance préventive du parc des machines, vérifier leur bon fonctionnement et s'informer d'éventuelles anomalies ; procéder à l'entretien courant et au nettoyage des machines, des composants et des systèmes de production ; capacité à diagnostiquer l'origine de la panne, à assurer la remise en service au cours d'un dépannage urgent nécessitant des réparations légères ; capacité à fabriquer un équipement, créer ou modifier une installation ; former les opérateurs de production à la maintenance de 1er niveau.

Niveau 2 : capacité à établir des expertises et des diagnostics, à réaliser des dépannages, des réparations et des réglages délicats, à superviser ou piloter la réalisation d'autres dépannages et réparations ainsi que les opérations de maintenance préventive : participer aux opérations de montage, essai et démarrage d'installations nouvelles ; proposer des solutions pour sécuriser et améliorer la performance des machines ; rédiger et mettre à jour la documentation technique, contribuer à la traçabilité des incidents et à l'utilisation d'indicateurs de qualité des actions préventives et curatives notamment à l'aide de logiciels de gestion de MAO/GMAO .

Niveau 3 : capacité à gérer les relations contractuelles avec les sous-traitants en cas de recours à une société de sous-traitance et veiller à la bonne exécution des tâches externalisées ; veiller à ce que l'équipe se forme de manière continue pour maintenir et développer des compétences d'expert, mais aussi pour s'adapter en permanence aux nouvelles contraintes techniques, réglementaires et organisationnelles ; gérer le stock des pièces de rechange.

Niveau 4 : capacité à mettre en place des programmes de maintenance prévisionnelle, à assurer la maintenance curative et à intervenir en assistance technique en qualité d'expert ; à garantir le niveau de performance des installations ; à proposer et à gérer de nouveaux investissements dans des travaux neufs ; à effectuer une veille sur les évolutions réglementaires relatives à l'environnement et à la sécurité, à prévenir et gérer les impacts sur l'environnement et la sécurité, en particulier dans les secteurs d'activité à risque de pollution ; à superviser l'implantation d'un système d'information ; à coordonner les équipes de maintenance sur un ou plusieurs sites de production, ainsi que les entreprises intervenantes.

Électricité

Définition : capacité à choisir, installer, exploiter ou maintenir des systèmes et équipements électriques.

Niveau 1 : capacité à réaliser un équipement électrique simple pour un bâtiment ou un équipement, réaliser des opérations de maintenance sur instructions (changer des éléments dans une armoire électrique, ...), tester la continuité et l'isolement d'un circuit, tester un équipement suivant la procédure définie avec des outils simples et effectuer le remplacement d'ensembles, repérer les câbles à partir d'un schéma.

Niveau 2 : capacité à lire et à interpréter un schéma électrique ou pneumatique complexe, réaliser un essai fonctionnel, dimensionner et réaliser une installation (diamètre des câbles, calibrage des éléments de protection, choix dans l'architecture, ...). Capacité à effectuer un diagnostic sur une fonctionnalité électrique d'une installation et la dépanner. Capacité à comprendre le fonctionnement d'un système à la lecture de la documentation du constructeur, proposer des solutions de réparation après avoir mené les tests nécessaires.

Niveau 3 : capacité à analyser tout système défaillant et à proposer une action corrective. Capacité à définir les spécifications pour un sous-traitant en partant d'un besoin fonctionnel et élaborer les procédures de dépannage. Capacité à conseiller et à assister techniquement le client interne sur le choix et l'utilisation d'équipements électriques, élaborer un cahier des charges, choisir entre diverses solutions techniques répondant à une fonctionnalité dans le cadre d'une réponse à un cahier des charges.

Niveau 4 : capacité à concevoir l'architecture complète de tout système et installation électrique, intégrer de nouvelles fonctionnalités dans un système existant, dialoguer avec les sous-traitants pour faire évoluer leurs matériels ou technologies.

Mécanique

Définition : capacité à choisir, installer, exploiter ou maintenir, des ensembles mécaniques.

Niveau 1 : capacité à détecter et à signaler des anomalies (bruits, vibrations, fuites), réaliser des réparations simples (changer un roulement, un fusible, ...), effectuer les réglages élémentaires en suivant les instructions.

Niveau 2 : capacité à faire un schéma mécanique simple, contrôler la conformité d'une pièce par rapport aux caractéristiques d'un plan, poser un premier diagnostic de dysfonctionnement mécanique, définir des procédures d'entretien (plan de graissage, remplacement de pièces d'usure, ...), régler tout ensemble mécanique, même complexe, en suivant une procédure.

Niveau 3 : capacité à définir les caractéristiques techniques d'une pièce ou d'un ensemble pour un usage donné, élaborer un cahier des charges et réaliser un appel d'offres, contrôler la conformité d'une installation par rapport au cahier des charges, réceptionner un matériel en effectuant tous les essais pour s'assurer d'un fonctionnement optimum. Capacité à définir les procédures de montage, de démontage et de maintenance de tout ensemble mécanique, émettre ou confirmer tout diagnostic de panne ou de dysfonctionnement d'un ensemble mécanique et pouvoir effectuer la réparation.

Niveau 4 : capacité à concevoir un cahier des charges pour un ensemble mécanique complexe, définir les caractéristiques d'ensembles mécaniques complexes. Capacité à redéfinir des choix technologiques en intégrant l'évolution des produits disponibles sur le marché.

Mesures et analyses

Définition : ensemble des connaissances et techniques mises en œuvre lors du choix et de l'utilisation d'appareils et systèmes, ainsi que lors de leur étalonnage et suivi.

Niveau 1 : capacité à identifier les équipements et instruments tels que thermomètre, balance, etc. Faire des prélèvements et des relevés simples. Lire ces mesures, identifier et signaler les mesures hors normes.

Niveau 2 : capacité à connaître des unités de grandeur de son domaine d'activité, permettant d'effectuer des conversions d'unités. Réaliser une mesure, une manipulation, un essai en appliquant le mode opératoire défini, dans le cadre des procédures. S'assurer de la validité des résultats en effectuant de nouveaux prélèvements et une nouvelle calibration. Réaliser l'étalonnage d'appareils simples.

Niveau 3 : capacité à choisir les moyens de mesure appropriés à un programme de contrôle. Utiliser en routine des équipements complexes. Etalonner et utiliser des équipements tels que spectro, UV et IR, potentiomètre etc. Rédiger les protocoles d'étalonnage d'appareils.

Niveau 4 : capacité à programmer les méthodes d'analyse pour des appareillages complexes. Définir un nouveau programme de mesure. Réaliser toute qualification opérationnelle. Concevoir la modification de tout système ou d'une chaîne de mesure, de façon à les adapter à de nouvelles utilisations et normes. Réaliser un cahier des charges dans le cadre d'un investissement. Suivre l'évolution des matériels de mesure.

Chimie, Physique et Bactériologie

Définition : ensemble des connaissances relatives à une molécule, matière première ou bactéries et à des techniques utilisées lors de leur constitution et de leur transformation, ainsi qu'à leur analyse.

Niveau 1 : capacité à identifier des équipements et instruments tels que ballon, paillasse, bécher, burette, hotte, étuve, réacteur, filtre etc. Identifier les produits dangereux et suivre les consignes de sécurité adéquates. Savoir ce qu'est une bactérie, ce qu'est une culture bactériologique.

Niveau 2 : capacité à mettre en œuvre les méthodes de contrôle pour les formules et les équipements existants. Connaître le processus chimique à réaliser dans son domaine d'activité, permettant d'agir en cas de déviation des paramètres, selon les procédures établies. Manipuler des produits dangereux. Ajuster un pH selon le protocole défini. Rédiger le compte-rendu d'analyse ou de fabrication permettant d'avoir la traçabilité du produit. Capacité à préparer un milieu de culture, diverses solutions ou mélanges, selon le protocole établi. Connaître ce qui peut interférer sur une réaction chimique.

Niveau 3 : capacité à analyser le comportement d'une réaction chimique. Proposer le retraitement d'un lot. Remettre aux normes de fabrication un produit. En cas de non-conformité, mener une investigation. Maîtriser le processus chimique à réaliser, permettant de déceler toute non-conformité et d'agir en fonction de toute non-conformité.

Niveau 4 : capacité à réaliser une étude de faisabilité sur un nouveau processus et la réalisation d'un nouveau produit ou d'une nouvelle méthode de contrôle. Rédiger un cahier des charges ou un protocole. Exploiter les résultats des essais et rédiger un rapport de synthèse. Prévoir le type d'analyse permettant de valider une réaction. Optimiser le rendement d'une réaction et interpréter les résultats obtenus. Identifier les performances des processus dont il a la responsabilité. Capacité à utiliser et adapter de nouvelles techniques.

Recherche et développement

Définition : processus qui combine des moyens en personnel et en matériel pour aboutir à des innovations, comme la mise en œuvre de nouveaux procédés, la création de nouveaux produits. La « recherche » adapte les résultats de la recherche fondamentale aux besoins de l'entreprise et de ses clients, le « développement » produit des prototypes de biens ou produits commercialisables ou de nouveaux procédés.

Niveau 1 : capacité à assurer le développement d'une partie d'un produit ou d'un procédé, en optimisant l'utilisation du matériel mis à disposition et dans le respect des normes et procédures ISO. Calculer le prix de revient d'une nouvelle application. Dans le cadre d'un processus de développement, mettre en œuvre un plan d'expérience utilisant des matières premières validées, dans le respect des procédures. Vérifier l'étalonnage des outils d'analyse. Rendre compte des résultats d'analyse.

Niveau 2 : Capacité à assurer le développement d'un produit ou d'un procédé. Resituer ce développement dans le cadre de la stratégie de l'entreprise. Alerter sur toute dérive d'un plan d'expérience et proposer des actions correctives. Prendre en compte les demandes du marketing et réaliser des maquettes laboratoire. Calculer le prix de revient de chaque nouveau produit ou procédé. Suivre et respecter le budget alloué à chaque développement. Réaliser des essais en laboratoire. Mettre en place des phases test et valider les résultats à chaque étape.

Niveau 3 : capacité à gérer l'ensemble du processus de développement d'un produit ou d'un procédé, de sa définition par le marketing jusqu'à l'industrialisation. Etre à l'écoute de l'ensemble des clients internes et notamment de la production, pour livrer un produit industrialisable. Rechercher et valider de nouvelles matières premières et de nouveaux fournisseurs. Etre force de proposition pour optimiser le processus de développement et le matériel mis à disposition par l'entreprise. Proposer de nouvelles méthodes de travail. Mettre au point une formulation. Préparer la phase d'industrialisation, en rapport étroit avec la production et le service méthodes. Réaliser des essais sur ligne de production et suivre le démarrage du produit.

Niveau 4 : capacité à assurer le déploiement de la stratégie d'innovation au sein de l'entreprise, en développant de nouveaux produits et en optimisant les produits existants, en fédérant l'ensemble des acteurs internes. Assurer la coordination entre le marketing, le commercial, la production, la qualité et les achats, dans le processus de développement des produits. Définir les outils d'analyse permettant un suivi et une optimisation de l'activité R&D de l'entreprise. Participer à la

définition de la stratégie R&D de l'entreprise et imaginer de nouveaux produits.
Effectuer une veille concurrentielle et anticiper la demande du marché.

Ressources Humaines

Définition : capacité à mettre en adéquation l'évolution des besoins de l'entreprise avec les compétences et le potentiel des salariés ; optimiser chaque activité RH décomposée en étape successive de l'entrée à la sortie du salarié ; gérer les obligations légales, financières et administratives dans le respect des délais ; mettre en place un modèle de gestion des ressources humaines support de la politique de l'entreprise

Niveau 1 : capacité à établir les déclarations sociales (salaires, prévoyance, mutuelle...), préparer les éléments de paye à transmettre ou gérer directement l'ensemble du processus de paye ; établir les contrats de travail, assurer le suivi administratif des salariés, gérer les absences ; tenir à jour les données administratives concernant le personnel, participer à la gestion administrative des données liées au recrutement, à la formation, à la gestion des carrières et des compétences ; agir dans le respect des obligations légales, du règlement intérieur et des procédures internes.

Niveau 2 : conseiller et assister l'encadrement et le personnel en matière d'administration du personnel, mettre à jours les indicateurs sociaux ; préparer les documents d'information ainsi que les éléments de réponse à destination des IRP ; participer directement aux actions de recrutement, notamment des intérimaires et des stagiaires ; développer des relations avec des partenaires externes (écoles, sociétés de travail temporaire, OPCA...) ; gérer l'ensemble du processus de mise en œuvre du plan de formation.

Niveau 3 : capacité à traiter un dossier litigieux avec le concours de la Direction Ressources Humaines, conseiller les opérationnels et l'encadrement dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie RH ; concevoir, mettre en œuvre et évaluer les dispositifs, les processus et les outils de GRH ; proposer de piloter des projets transverses de développement RH (plan d'actions seniors, SIRH, gestion des potentiels, politique stage...).

Niveau 4 : capacité à garantir la politique sociale et le bon fonctionnement des activités RH ; définir une politique de gestion des ressources humaines en cohérence avec la stratégie de l'entreprise et suivre sa mise en œuvre, mener toute négociation avec le Comité de Direction et développer le dialogue social ; impulser et accompagner le changement vers une nouvelle organisation du travail ; développer une communication interne et externe portant sur les résultats qui impliquent directement les salariés ; développer une approche de business partner ; se porter garant du respect de la loi ainsi que des valeurs d'éthique et de RSE.

Social

Définition : capacité à mettre en œuvre les connaissances, expériences et techniques permettant de contribuer au bien-être des salariés en les aidant à trouver des réponses à leurs préoccupations d'ordre professionnel et / ou personnel afin de favoriser leur adaptation au poste de travail et d'optimiser leur efficacité.

Niveau 1 : capacité à informer le personnel sur les données administratives et législatives (cadre réglementaire, circuits administratifs, dispositifs mis en place, ...), traiter les informations en garantissant la neutralité des interventions et dans le respect du code de déontologie relatif à la fonction et du secret professionnel.

Niveau 2 : capacité à mettre en œuvre les valeurs, théories et pratiques afférentes au travail social, informer, conseiller et proposer les dispositifs d'aide existants, analyser un problème d'ordre social, administratif, socio-économique et faire un diagnostic, engager les interventions de médiation nécessaires (courriers, démarches, accompagnement, ...), assurer une veille dans le domaine social (théories du développement et du comportement humains, systèmes sociaux, cadre juridique, ...) et les prendre en compte.

Niveau 3 : capacité à traiter des situations complexes et / ou conflictuelles (par ex . difficultés relationnelles entre salariés et responsables), proposer des solutions adaptées aux problèmes individuels rencontrés par les collaborateurs ou les orienter vers les organismes relais de proximité (services sociaux, administrations, organismes de prévoyance, ...), engager des interventions de médiation entre le personnel et les organismes concernés et évaluer régulièrement l'évolution des situations pour pouvoir les réajuster, le cas échéant. Capacité à suivre la mise en œuvre des solutions préconisées et à accompagner le changement, proposer et organiser des missions collectives dans le but de sensibiliser une partie ou l'ensemble du personnel à une information d'ordre social générale, assurer une veille du climat social.

Niveau 4 : capacité à définir et mettre en œuvre une politique sociale, définir ou participer à la définition des objectifs stratégiques en matière sociale et les décliner en objectifs opérationnels, mobiliser l'ensemble des intervenants (Direction Générale, Elus du personnel, CHSCT, management, collaborateurs) pour atteindre les objectifs fixés.

Comptabilité

Définition : capacité à mettre en œuvre des connaissances et techniques lors de l'identification, de l'enregistrement, du règlement d'opérations et de l'élaboration de systèmes dans le but d'établir tous les documents comptables en conformité avec les lois comptables, fiscales et le code des marchés publics.

Niveau 1 : capacité à connaître les centres de coût et à contrôler les imputations comptables, assurer un rapprochement entre une facture et un bon de commande, informer un fournisseur sur la procédure de paiement d'une facture, établir des prévisions de trésorerie.

Niveau 2 : capacité à comprendre l'architecture du système comptable, adapter un plan de compte selon les besoins du reporting, avoir une connaissance fiscale pour mesurer l'impact de certaines imputations sur les déclarations fiscales, analyser le bien-fondé d'un engagement, savoir justifier les comptes.

Niveau 3 : capacité à adapter des procédures comptables suite à un changement dans la réglementation et la législation, prévoir tous les points de contrôle pour mesurer le respect des procédures appliquées aux différents flux comptables, procéder à l'analyse de comptes ou de flux financiers.

Niveau 4 : capacité à avoir une maîtrise approfondie de la réglementation comptable, consolider les comptes de résultat, apprécier la justesse des comptes de l'entreprise, faire des propositions d'optimisation du système comptable.

Négociation commerciale

Définition : capacité à mettre en œuvre les techniques nécessaires à la valorisation et à la vente de prestations.

Niveau 1 : capacité à accueillir le client, se mettre à son écoute, générer une situation de confiance, rechercher et collecter des coordonnées de prospects, conseiller les clients, entretenir des contacts réguliers avec les clients, fidéliser son portefeuille.

Niveau 2 : capacité à prospecter et acquérir de nouveaux clients, analyser la demande, vendre la prestation adaptée aux besoins des clients. Capacité à bâtir un argumentaire pour l'entretien de vente et à rédiger des propositions commerciales.

Niveau 3 : capacité à argumenter et à traiter les objections du client, faire un diagnostic personnalisé, analyser la fiche du client et anticiper les propositions à formuler. Capacité à réaliser les objectifs commerciaux en tenant compte des besoins des clients et conclure une vente.

Niveau 4 : capacité à négocier les conditions clientèle, à avoir une approche globale du portefeuille géré, analyser la rentabilité du client et étudier sa solvabilité.

Achats

Définition : capacité à conclure l'achat de matières premières, produits et services nécessaires à la production de l'entreprise en négociant avec les fournisseurs les meilleures conditions de coûts, délai, qualité et quantité

Niveau 1 : capacité à consulter un fichier pour obtenir des renseignements sur un fournisseur, rédiger un bon de commande, rédiger un appel d'offres simple et en assurer le suivi, identifier et signaler les non-conformités au moment d'une livraison.

Niveau 2 : capacité à connaître les marchés sur certains produits, connaître la politique de l'entreprise dans le domaine des achats ainsi que sa stratégie globale, recevoir les fournisseurs, analyser et négocier les offres et traiter les marchés dans le respect des procédures, sécuriser les approvisionnements pour éviter les ruptures.

Niveau 3 : capacité à gérer un portefeuille achats plus étendu et plus spécialisé, externaliser une partie des achats, rédiger des contrats en liaison avec les services demandeurs en respectant la législation, identifier, évaluer et comparer les fournisseurs y compris au niveau international en utilisant les outils informatiques ou un système d'information spécifique, négocier avec tout fournisseur et engager une relation de partenariat dès en amont, compréhension selon le cas du marché mondial et de la culture des pays, prise en compte des procédures d'import/export (douanes, transports, assurances, devises...)

Niveau 4 : capacité à définir la politique achats applicable, résoudre les litiges avec les fournisseurs, négocier les achats sur les produits ou prestations stratégiques, réaliser une veille technologique pour suivre l'évolution mondiale du marché.

Statistiques

Définition : capacité à mettre en œuvre l'ensemble des connaissances et des techniques nécessaires à la réalisation et à l'exploitation de statistiques.

Niveau 1 : capacité à traduire une série de chiffres en données graphiques simples, avec le moyen le plus approprié (courbe, camembert, histogramme, ...), interpréter une série statistique simple, réaliser tout calcul de pourcentage, calculer des moyennes et des écarts.

Niveau 2 : capacité à décrire des séries (distribution, médiane, variance, fréquences, fonctions, écart type, corrélations entre séries), justifier et interpréter des résultats, calculer et apprécier la corrélation entre deux variables.

Niveau 3 : capacité à maîtriser les lois usuelles de la probabilité, utiliser les méthodes d'analyse de données (choix, construction et véracité d'un échantillon, classification des variables, tests, analyse de la variance, régression multiple, ...). Capacité à choisir les moyens statistiques adaptés à la résolution de problèmes concrets.

Niveau 4 : capacité à mettre en œuvre les théories avancées de l'analyse de données